

Conseil consultatif provincial de l'éducation (CCPE)
24 et 25 janvier 2019
2021, rue Brunswick (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)
Version provisoire du procès-verbal (à faire approuver par la présidence du CCPE)

Reconnaissance du territoire des Mi'kmaq

Pour commencer la réunion, on reconnaît qu'elle a lieu dans le territoire traditionnel des Mi'kmaq, le Mi'kma'ki.

Affirmation

La reconnaissance est suivie d'une affirmation.

Approbation de l'ordre du jour

Le CCPE approuve l'ordre du jour (voir <https://www.ednet.ns.ca/fr/PACE/documents>) avec un seul changement, en vue d'avoir une discussion plus détaillée sur la structuration des réunions du CCPE et sur les efforts pour que le rôle du CCPE soit mieux compris du grand public.

Rôle, mandat et code de conduite du CCPE

Certains membres du grand public ne comprennent pas bien le rôle du CCPE. Comme le CCPE a été créé après l'élimination des conseils scolaires anglophones, certaines personnes pensent que le CCPE remplace ces conseils scolaires.

Le CCPE a cependant été instauré en tant qu'organe consultatif et se compose de bénévoles. Le but est qu'il fonctionne comme les autres organes consultatifs du ministre, sans empiéter sur le travail de ces autres organes (Conseil de l'éducation afro-canadienne et Conseil de l'éducation mi'kmaq, par exemple). Le but *n'est pas* que le CCPE remplace les conseils existants. Ce que le CCPE est censé faire, c'est fournir au ministre le point de vue des régions sur les questions et les initiatives éducatives d'envergure provinciale.

Le CCPE dispose désormais de la version définitive de son mandat. Le CCPE a demandé que ce mandat, une fois qu'il aura été approuvé, soit rendu public.

Les membres du CCPE sont conscients de la nécessité de consacrer les premières réunions aux discussions sur les informations de base pour les principales priorités dans l'éducation, mais le CCPE souhaite la mise en commun d'informations supplémentaires (présentations, travaux de recherche, etc.) bien avant chaque réunion.

Mesures

- Transmettre le mandat au ministre pour qu'il l'approuve. Une fois que le mandat aura été approuvé, l'afficher sur le site Web du CCPE et le communiquer aux centres régionaux pour l'éducation et au Conseil scolaire acadien provincial, ainsi qu'aux autres parties intéressées par le rôle du CCPE.
- Faire comprendre au ministère qu'il faut que les informations soient mises en commun au moins une semaine avant les réunions, pour donner aux membres le temps de se préparer et pour libérer plus de temps, pendant les réunions, pour les questions, le travail en groupe et la préparation des conseils à adresser au ministre.
- Faire en sorte que les membres du CCPE participent activement à la définition de la structure et du contenu des réunions à venir, notamment lors de discussions entre les réunions.

Inclusion scolaire

L'inclusion scolaire se situe désormais à la base même du travail de l'ensemble du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, pour l'ensemble des programmes, des politiques et des initiatives. Le ministre a donc demandé au CCPE et aux autres conseils de lui prodiguer des conseils dans les efforts que fait le ministère pour aller de l'avant en vue de proposer des écoles et des salles de classe qui répondent aux besoins des élèves, qui sont équitables et qui favorisent l'inclusion scolaire.

Le travail est complexe et présente de multiples facettes. En guise de préparation à la réunion de janvier, les membres du CCPE ont lu le rapport *Les élèves en premier* et d'autres travaux de recherche.

Le ministère a également fourni une mise à jour au CCPE sur l'appel de propositions (AP) lancé en vue de recruter des spécialistes en évaluations de développement. Les évaluations de développement sont utilisées pour mettre au point des initiatives de changement social dans des milieux complexes ou incertains. Ce processus facilite l'offre aux employés responsables des programmes de réactions en temps réel ou quasiment en temps réel à mesure que le travail se déploie, au lieu de les faire attendre jusqu'à ce que le travail soit achevé. L'AP est désormais terminé et nous sommes en train d'évaluer les propositions.

Dans le cadre de la réunion, les employés du ministère ont fourni des éléments contextuels supplémentaires sur les recommandations figurant dans *Les élèves en premier* et des informations sur les faits marquants dans les mesures de la première année. La conversation a porté sur les résultats visés, sur les difficultés potentielles et sur la définition de l'inclusion scolaire, qui va bien au-delà de l'éducation spéciale. En outre, il n'est pas possible de se contenter de définir la réussite scolaire des élèves comme étant l'obtention de bons résultats aux tests standardisés. Il faut aussi tenir compte de l'apprentissage effectué par les élèves (connaissances, compétences et aptitudes), de leur développement (sur le plan social, affectif et comportemental) et de leur bien-être (sur le plan physique

et mental). Pour dire les choses en deux mots, il est indispensable de ménager un équilibre entre la réussite scolaire de l'élève et son bien-être.

On a également abordé, à la table des discussions, la question de ce que peuvent faire le ministère et le système éducatif pour mieux collaborer en vue de répondre aux besoins de tous les élèves. Les priorités sont entre autres les suivantes :

- renforcement de la diversité dans nos écoles et dans les équipes responsables de la planification et des politiques;
- présence régulière de dirigeants travaillant dans les écoles et dans les communautés;
- renforcement des liens avec les familles marginalisées;
- bonne communication;
- confiance et relations;
- coopération entre organismes;
- évaluation.

L'on a présenté des informations sur les équipes menant le travail sur la politique d'inclusion scolaire et sur le système de mesures de soutien multiniveaux (SMSM).

Mesure

Prévoir une période dans l'ordre du jour de la réunion d'avril pour l'examen des versions provisoires de la politique d'inclusion scolaire et du système de mesures de soutien multiniveaux et pour prodiguer des conseils à leur sujet.

Définition de l'ordre du jour, prochaines réunions

Les membres du CCPE répètent leur demande, à savoir qu'ils souhaitent recevoir plus de renseignements bien à l'avance, afin d'avoir plus de temps, pendant les réunions, pour les questions, le travail en groupe et la préparation des conseils adressés au ministre. Pour cela, le CCPE souhaite que ses réunions soient mieux structurées, qu'on énonce plus clairement ses priorités et qu'on mette davantage l'accent sur les priorités définies dans le mandat du conseil, en particulier sur les priorités liées aux aspects suivants :

- amélioration de la réussite scolaire et du bien-être des élèves;
- élimination des écarts au chapitre des résultats scolaires, pour que tous les apprenants, quel que soit leur milieu d'origine, connaissent la réussite dans leurs études;
- travail pour promouvoir et faire avancer, avant et après leur mise en œuvre, les politiques, les programmes et les initiatives qui a) favorisent la mise en place et le développement d'un milieu équitable pour tous les apprenants et b) font progresser l'inclusion scolaire et apportent du soutien à tous les apprenants en Nouvelle-Écosse.

À partir des données présentées lors des réunions antérieures et de la priorité décrite ci-dessus, le CCPE souhaite que la prochaine réunion porte sur les efforts pour « relever la barre » et éliminer les écarts au chapitre des résultats scolaires pour les apprenants afro-néoécossais et les apprenants mi'kmaw. Ceci relève du débat plus général et du travail sur l'inclusion scolaire, mais le conseil aimerait qu'on se concentre tout particulièrement sur les besoins de ces apprenants. Les membres du CCPE mettent en relief des recommandations remontant au rapport BLAC et au groupe de travail sur l'éducation mi'kmaw, qu'il faudrait réexaminer.

Au-delà de l'inclusion scolaire, le CCPE aimerait que le ministre définisse ses priorités pour les conseils qu'il souhaite recevoir du CCPE. Les membres aimeraient également avoir un processus équitable pour leur travail de mettre en évidence des priorités. Le CCPE est par exemple en train de mettre sur pied un comité spécial chargé de prodiguer des conseils sur les programmes et les structures de soutien pour les élèves pour qui l'anglais est une langue additionnelle. Le CCPE souhaite aussi veiller à ce que les activités de la Direction de la petite enfance soient communiquées et prises en compte, en plus de celles émanant des écoles publiques.

Mesures

- Travailler en collaboration étroite avec les membres du CCPE sur l'ordre du jour pour la réunion de février, en s'appuyant, entre autres, sur les informations émanant du ministère sur les activités en cours qui se fondent sur des données objectives pour cibler la réduction des écarts au chapitre des résultats scolaires pour les apprenants mi'kmaw et les apprenants afro-néoécossais. Envisager de faire participer à l'ordre du jour des personnes travaillant sur des initiatives dans les écoles (par exemple, l'initiative en mathématiques à Auburn High).
- Demander au ministre ou à la sous-ministre de définir les domaines sur lesquels le CCPE doit se concentrer tout particulièrement pour les conseils qu'il doit prodiguer.
- Échanger des informations après la réunion, avec les membres du CCPE sur les travaux en cours pour mettre au point une stratégie de soutien aux élèves pour qui l'anglais ou le français est une langue additionnelle. Demander aux bénévoles du CCPE de former un comité spécial qui discutera avec le comité consultatif chargé de mettre au point la stratégie et d'éclairer les étapes suivantes.

Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue pour les 16 et 17 février 2019.